



DELIBERATION N° 2026-019

Règlement budgétaire et financier

Le 23 juin 2026 à 14h

Le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Pouilly/Charlieu sous la Présidence du Président, Monsieur Patrice PAVET

Date de convocation : 16/06/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Présents (11) : Dominique PALLUET, Patrice PAVET, Christine GASDON (suppl.), Colette LEBEAU (suppl.), Jean-Denis AZNAR, Fabrice DEJOUX, Benoît VIOLET, Patrice AUFRANT, Sylviane TERNISIEN, Christophe MALLAT, Maryse POPELIN (suppl.).

Absents excusés : Gérard SIMOND, René VALORGE, Jérôme VIODRIN, Michel LAMARQUE, Hervé LOMBARD, Jean-Michel MOREY, Charles VERNAY.

Absent avec pouvoir : Rémy FRUCTUS (pouvoir à Fabrice DEJOUX)

Secrétariat assuré par : Colette LEBEAU

Dans le cadre du référentiel budgétaire et comptable M57, le SYMISOA doit se doter d'un Règlement Budgétaire et Financier, et le faire approuver à chaque renouvellement de ses membres. Le règlement budgétaire et financier est adopté avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit ce renouvellement, conformément à l'article L.511-1 du CGCT. Ce règlement formalise et précise les règles de gestion budgétaire et comptable publique applicables au syndicat. Il définit les règles de gestion internes propres au syndicat, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté du 21 décembre 2016 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 2022-20 sur l'adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Vu le projet de règlement en annexe,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, DECIDE :

- d'adopter le Règlement Budgétaire et Financier du SYMISOA, tel qu'il figure en annexe de la présente délibération

ADOPTÉ : à l'unanimité des présents

Fait à Pouilly/Charlieu, le

Le Président du SYMISOA
M. Patrice PAVET

Le secrétaire de séance
Mme Colette LEBEAU

Transmis au représentant de l'Etat le :

29 JUIN 2026

Publié le :

29 JUIN 2026

